

## Le Groupe d'experts se réunit pour débattre des révisions des classifications en 2007

Le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales s'est réuni du 20 au 24 juin 2005 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, pour sa désormais habituelle réunion bisannuelle. Des représentants de 26 pays et de sept organisations internationales ont assisté à la réunion.

Outre son objectif central – renforcer la collaboration et la coordination entre les classifications entrant dans la famille des classifications économiques et sociales internationales – cette réunion a été consacrée aux révisions et mises à jour en cours de classifications, qui doivent être menées à bien en 2007. Les discussions ont roulé sur les classifications en cours de révision ou de mise à jour : la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), la Classification centrale de produits (CPC), la Classification type pour le commerce international (CTCI), et la Classification internationale type des professions (CITP). Il a été rendu compte par ailleurs des progrès de la révision de la Classification des services de la balance des paiements. Afin de tirer parti des relations synergiques entre l'ONU et l'une de ses institutions spécialisées, on a consacré les deux premiers jours de la réunion du Groupe d'experts au débat sur la mise à jour de la CITP, du fait que cette réunion offrait une occasion d'examiner l'état d'avancement de sa révision.

### Révision de la CITP

Le débat sur la CITP a été guidé par la dernière Conférence des statisticiens du travail, qui a décidé que la mise à jour de la CITP devrait laisser intacts la structure de base et les principes fondamentaux de la CITP-88. La réunion est convenue de créer un sous-groupe technique sur la CITP, chargé de conseiller et d'aider l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour la rédaction de propositions et la mise au point de documents durant la mise à jour de la Classification.

Parmi les principales décisions du Groupe d'experts concernant la CITP, il faut mentionner les suivantes :

- De réévaluer et d'élargir la définition du « niveau de compétence »;
- De veiller à ce que les professions couvrant les mêmes réalités soient classées de la même façon dans les différents pays, améliorant la cohérence dans l'application de la classification;
- D'envisager de scinder le niveau de compétence 2 (employés de bureau, personnels des services et vendeurs de magasin et de marché, agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche, artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, conducteurs d'installation et de machines et ouvriers de l'assemblage) et de fusionner le niveau de compétence 3 (techniciens et membres d'autres professions intermédiaires) avec le niveau 4 (professions intellectuelles et scientifiques);
- De constituer d'autres groupes de classement axés sur les « spécialisations de compétences », qui ne seraient pas nécessairement exhaustifs ni ne s'excluraient mutuellement avec les groupes existants;
- D'utiliser le forum de discussion sur le Web comme comité linguistique virtuel, afin d'y débattre des problèmes linguistiques que pose la CITP.

Pour actualiser la classification, on a choisi certaines professions à envisager plus particulièrement, qui allaient des directeurs, cadres de gestion et informaticiens aux cuisiniers de restauration rapide.

On s'est préoccupé aussi de la fréquence des révisions et de la mise au point d'un calendrier à plus long terme pour la révision de la CITP.

### Révision de la CPC

Le Groupe d'experts a été informé des travaux détaillés consacrés à la mise au point d'un premier projet de la version 2 de la CPC. Il lui a également été indiqué que le projet serait diffusé dans le monde entier pour consultation dès que les conclusions de la réunion y seraient convenablement intégrées. Le premier projet de structure de cette classification a été présenté par la Division de statistique de l'ONU (groupes à trois chiffres). L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté dans le cadre de la révision en cours une proposition détaillée visant la partie de la classification relative aux produits agricoles. L'acceptation de la structure présentée a été générale, et il a été convenu que la proposition de la

## 2 *Classifications Bulletin d'information*

FAO, jugée par d'aucuns trop détaillée pour entrer dans une classification « centrale », serait également incluse dans le projet diffusé pour consultation, assortie de questions sur le caractère approprié de son intégration éventuelle dans la prochaine version.

Il a été convenu aussi d'ajouter en appendice à la structure normale un autre groupement possible pour les produits caractéristiques du tourisme, et de mettre au point un autre groupement possible des produits informatiques en collaboration avec le Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information, en vue de l'inclure de même en appendice au projet de version 2 de la CPC. Pour gagner du temps, il a été décidé que le Groupe d'experts voterait en ligne et approuverait de la même façon la version définitive du projet, avant la fin de novembre 2005, de manière à en accélérer l'adoption. Il faudra pour cela qu'il ait reçu la documentation voulue avant le 15 novembre 2005. On trouvera plus loin, dans l'article « La révision de la CPC se poursuit », des renseignements plus détaillés sur les problèmes de révision de cette classification.

### **Révision de la CTCI**

Le Groupe d'experts a été informé également des progrès de la révision de la Classification internationale type pour le commerce international (CTCI). La structure de la nouvelle CTCI Rev.4, a-t-il été précisé, serait très proche de celle de la version précédente (Rev.3), le principal objet de la révision étant d'incorporer dans la classification les modifications apportées depuis 1992 au Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Un premier projet serait prêt à diffuser en juillet 2005, et serait présenté officiellement au Sous-Groupe technique chargé des travaux liés à la révision de la CITI et de la CPC lors de sa réunion prévue pour octobre 2005. Il est prévu d'achever la publication de la CTCI avant janvier 2007. Plusieurs pays et organisations ont proposé d'eux-mêmes de participer à la révision de cette classification.

### **Rapports entre classifications de la famille des classifications économiques et sociales internationales**

Au débat sur la révision de la CTCI ressortit la question de l'adéquation et des rapports entre les classifications de produits telles que la Classification par grandes catégories économiques et d'autres comprises dans la famille. Le Groupe d'experts a estimé utile d'examiner les liens méthodologiques et conceptuels entre ces classifications de la famille,

notamment sous l'angle de l'application et de l'utilisation de la CPC. Il a été suggéré à ce propos que le Sous-Groupe technique chargé de la CITI pourrait être chargé des investigations, et rédiger une étude sur les relations mutuelles et l'interdépendance entre ces classifications, après qu'il aurait terminé le travail de révision de la CITI et de la CPC.

### **Révision de la Classification des services de la balance des paiements**

Le Groupe d'experts a été informé de la manière dont évoluait la révision de la Classification des services de la balance des paiements, et des questions restant à régler à ce sujet. Il s'agissait notamment des points suivants : traitement des originaux quand le propriétaire du bien a changé, commerce de divers produits d'information ou numériques pouvant être vendus sous forme matérielle, diffusés en ligne, etc., et délimitation entre biens et services, notamment. On a constaté que la révision, une fois achevée, entraînerait une révision de la Classification de la balance des paiements élargie, et il a été convenu d'entamer cette dernière au début de 2006.

### **Révision de la CITI**

La nouvelle structure de la CITI a été présentée au Groupe d'experts, avec un rappel des activités les plus récentes menées pour la révision. Le Groupe l'a approuvée, sous réserve de quelques aménagements : inversion de l'ordre de la Division 94 – Réparation d'ordinateurs et d'articles ménagers et de la Division 95 – Activités associatives; modification de l'intitulé de la section S, qui, de Réparation d'ordinateurs et d'articles ménagers et autres activités de services devient Autres activités de services; et scission de la Division 62 – Activités informatiques et services d'information, l'un des groupes, Activités de services informatiques, étant promu au rang de division.

S'agissant des grandes questions restées en suspens à l'issue du dernier cycle de consultations et des réunions du Sous-Groupe technique chargé de la CITI, le Groupe d'experts a décidé de grouper les Services vétérinaires avec les Activités des professions libérales, activités scientifiques et techniques plutôt qu'avec les Activités de santé humaine. Il a convenu aussi de mettre tous les rédacteurs, journalistes et photojournalistes indépendants dans la même classe 9000 – Activités de création, arts et spectacles. Il a décidé par ailleurs de mettre les activités des bibliothèques et des archives dans la même division que les musées, etc., et de ne pas introduire de

catégories plus détaillées dans les « logements à court terme », les définitions claires faisant défaut, et l'introduction de détails risquant d'entraîner des applications disparates. Le Groupe n'a pas accepté de créer une catégorie distincte pour le traitement de la recherche et du développement expérimental biotechnologiques.

Le débat devrait se poursuivre sur la définition des unités statistiques à l'occasion de la révision du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 93). Le sujet, de même que le traitement des activités mixtes, entreront dans l'Introduction à la CITI. S'agissant de la controverse sur le niveau de détail convenant pour une structure des activités agricoles (groupes 011 et 012), le Groupe d'experts a reconnu que le niveau de détail de la CITI actuelle n'était pas suffisant, mais que le niveau de détail proposé dans le projet de CITI révisée était trop poussé pour qu'on puisse raisonnablement attendre des pays qu'ils l'appliquent. La question a été renvoyée au Sous-Groupe technique chargé de la CITI.

#### **Utilisation des classifications d'achats**

Le Groupe d'experts s'est penché sur la possibilité d'utiliser la Classification universelle normalisée des produits et des services des Nations Unies (SPSC), dans ses rapports avec d'autres classifications de produits, et de l'appliquer aux statistiques des prix. C'était à l'origine le Groupe d'Ottawa qui avait demandé d'en examiner l'utilité éventuelle, au cours des débats tenus lors de la trente-sixième session de la Commission de statistique (mars 2005).

Les principales caractéristiques étudiées ont été la base d'utilisateurs et les fondements conceptuels, surtout dans les possibilités de concordance avec d'autres classifications de produits entrant dans la famille des classifications économiques et sociales internationales. Le débat a été centré à ce propos sur les liens entre la SPSC et la CPC.

Le Groupe d'experts a observé que les divergences conceptuelles entre la SPSC et la CPC étaient profondes. Il a déterminé en conséquence qu'il ne serait pas facile d'établir une concordance entre ces deux classifications. En fait, il a conclu que cela étant, il serait trop coûteux en ressources d'essayer de mettre en concordance la SPSC et l'une quelconque des classifications du type utilisé pour les achats. En outre, étant donné que le ratio de couverture de la SPSC n'est

pas suffisant pour la collecte de données, il ne serait pas utile de pousser plus loin cette étude des possibilités. Il a été convenu de communiquer ces conclusions au Groupe d'Ottawa, et d'étudier plus avant quels seraient éventuellement les éléments de la CPC qui pourraient être adaptés pour servir à l'établissement de statistiques des prix.

#### **Évaluation de l'application des classifications entrant dans la « famille »**

Le Groupe d'experts a débattu aussi d'une proposition de mécanisme permettant d'évaluer l'application des classifications économiques et sociales internationales. Il a été proposé de procéder à cette évaluation en diffusant un questionnaire comprenant non seulement des questions mais aussi un ensemble bien défini de critères d'application. On s'intéresserait notamment à l'adaptation plus ou moins poussée des structures de codage, à la comparabilité des données à l'échelon international, à l'existence de tables de concordance entre adaptations nationales et normes internationales, et à la fréquence d'application des classifications dans un pays donné. Un sous-groupe devrait établir et diffuser avant juin 2006 un projet de questionnaire.

#### **Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales**

Le Sous-Groupe technique chargé de la CITI s'est réuni pendant deux journées de travail durant la réunion du Groupe d'experts.

Le Sous-Groupe technique a examiné un ensemble de questions en suspens très diverses concernant le projet de CITI Rev.4 et procédant pour la plupart de débats et de demandes du Groupe d'experts. Dans certains cas le Sous-Groupe a précisé le libellé de notes explicatives. Dans d'autres il a défini plus exactement les délimitations. Dans d'autres domaines encore, le Sous-Groupe a suggéré le niveau de détail souhaitable, pour l'agriculture par exemple, il a recommandé d'inclure sept classes dans le groupe 011 – culture de plantes non vivaces, au lieu des neuf classes d'abord recommandées à la réunion du Groupe d'experts ayant précédé immédiatement celle du Sous-Groupe.

Le Sous-Groupe a examiné entre autres questions son programme de travail futur. Il a convenu de poursuivre le débat en ligne sur la révision de la CPC (version 2) immédiatement après sa réunion, prévoyant la diffusion d'un projet pour consultation le mois

suivant (juillet 2005). On compte recevoir les réponses à cette consultation avant la fin de septembre. Elles seraient débattues à la prochaine réunion du Sous-Groupe technique, prévue du 24 au 28 octobre 2005, et qui devrait être surtout consacrée à la CPC.

---

## **Atelier des Nations Unies sur les classifications à Montevideo**

Un atelier sur les classifications économiques et sociales internationales a eu lieu à Montevideo du 14 au 18 mars 2005. Il était organisé par la Division de statistique de l'ONU, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Les participants venaient de 17 pays de la région de la CEPALC, plusieurs pays ayant envoyé plusieurs représentants. Ils venaient pour la plupart des bureaux nationaux de statistique et des banques centrales. Des représentants du Secrétariat du CARICOM, de l'Organisation internationale du Travail, de la Division de statistique de l'ONU et de la CEPALC ont également assisté à cet atelier.

L'un des objectifs en était d'analyser avec les experts et spécialistes des classifications de la région les projets et la marche de la révision des classifications internationales des activités et des produits (CITI et CPC), ainsi que ceux concernant la CITP. Par ailleurs, il devait permettre d'obtenir des propositions et des vues des pays membres de la CEPALC sur le projet le plus récent pour la CITI et les révisions de la CPC et de la CITP, de débattre des problèmes d'applications dans les pays de la région et d'y encourager l'application de la CITI, de la CPC et de la CITP.

L'atelier était le deuxième organisé dans la région de la CEPALC qui était consacré à la révision de la CITI et de la CPC. Il y avait eu précédemment un atelier organisé conjointement par la Division de statistique de l'ONU et la CEPALC en septembre 2003. Tous les pays de la région de la CEPALC utilisent la CITI soit Rev.3 soit Rev.3.1. Ces ateliers sont donc très utiles en ce qu'ils permettent d'obtenir des informations en retour pour les révisions et aussi de connaître les besoins de ces pays, pour mieux les aider à appliquer les classifications.

La Division de statistique de l'ONU a présenté des communications détaillées sur le projet le plus récent de CITI Rev.4, sur les propositions avancées

pour la révision de la CPC et sur la marche des révisions de la CITI et de la CPC. La révision de la Liste des produits industriels de l'ONU, utilisée à la Division de statistique pour les statistiques de production des produits de base, a fait l'objet d'un exposé. Cette liste révisée, qui représente une sélection de 600 produits de base servant à rendre compte de données mondiales, est basée sur la Classification centrale de produits.

Le représentant de l'OIT a présenté une communication détaillée sur la révision de la Classification internationale type des professions (CITP). Elle doit être faite elle aussi pour 2007. La communication portait sur la marche de la révision, les points essentiels et les concepts de base de cette mise à jour. Il a été décidé d'envoyer à nouveau le premier questionnaire sur la révision de la CITP-88 à tous les participants, de manière que les pays qui ne l'auraient pas reçu puissent le compléter avant le 15 avril 2005.

Chacun des pays participants a présenté en détail les classifications économiques et sociales qu'il utilise pour ses programmes statistiques, ses recensements et ses enquêtes. Les pays ont exposé aussi les rapports entre ces classifications et la CITI, la CPC et la CITP. Chaque exposé a été suivi d'un bref débat.

Il est apparu au cours de l'atelier que certains pays participent activement à l'élaboration de la CITI Rev.4, et qu'il y en a qui ont déjà mis au point un projet de version nationale. Les participants se sont dits à nouveau déterminés à poursuivre sans faillir leur collaboration à la révision de la CITI, de la CPC et de la CITP, considérant ces classifications comme outils de base pour les recensements de la population et les recensements économiques. La traduction en espagnol des nouveaux textes de la CITI et de la CPC était à cet égard une nécessité fondamentale.

Au cours de ce deuxième atelier, il a été mentionné, comme cela avait déjà été fait lors du premier (en 2003), que le développement d'un forum des classifications à l'usage des pays de la région serait un excellent moyen d'encourager l'application harmonisée des classifications internationales. On a suggéré que la CEPALC pourrait continuer à en faciliter le fonctionnement et l'utilisation.

Enfin, il a été proposé que, vu le soutien dont la CITI Rev.4 bénéficiait dans la région, l'aide pour l'application devrait être une grande priorité. De plus, il faudrait organiser un nouvel atelier pour les pays de

la région avant la date d'application des nouvelles versions de la CITI et de la CPC, afin d'en favoriser la diffusion et l'adaptation.

---

## La CITI Rev.4 est près d'être achevée

La révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) aborde sa dernière phase. Après plusieurs séries de consultations mondiales sous l'égide du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, ce dernier a débattu de la dernière version du projet à sa réunion de juin 2005. Le projet qui en résulte sera communiqué pour approbation à la Commission de statistique en mars 2006.

Au fil des consultations successives, entamées en 2001, et allant vers des niveaux de plus en plus détaillés, on a pu se faire une idée depuis quelque temps de la tournure générale que prenait la classification. Mais les débats sur les niveaux de détail plus poussés, pendant l'année écoulée, ont remis en question certains aspects de la structure qui avaient été évoqués auparavant, d'où parfois des modifications aux niveaux plus élevés.

Le débat sur le niveau de détail le plus poussé a commencé à propos du premier projet complet de la classification, diffusé pour consultation en mai 2004. Cette consultation mondiale a suscité plus de 2 000 observations et propositions, que le Sous-Groupe technique a examinées à deux réunions (février et mars 2005). Un projet complet révisé en fonction de ces propositions a été communiqué au Groupe d'experts, assorti d'une série de questions. Plusieurs autres problèmes ont été soulevés à la réunion du Groupe d'experts, et pris en compte également pour la rédaction de la dernière version.

Les modifications les plus notables par rapport au projet diffusé en 2004 sont la structure révisée des activités agricoles, la structure révisée pour le commerce de détail, le passage des activités informatiques à l'échelon de la division, la constitution des activités immobilières en nouvelle section distincte, et un traitement plus clair des bureaux centraux et des sociétés holding. D'autres menues modifications, très nombreuses, ont été apportées dans un simple souci d'amélioration du projet.

La CITI révisée est plus détaillée que la version précédente, ce qui répond aux nombreuses demandes de détail plus poussé dans plusieurs parties de la classification. Elle comporte désormais 21 chapitres, 88 divisions, 238 groupes et 420 classes. On a toutefois dû constater pendant la révision qu'à l'évidence, les besoins et les attentes des pays du monde sont très différents, et qu'il peut ne pas y avoir de solution qui convienne à tout le monde. Comme toutes les classifications, la CITI se prête aux adaptations visant à l'aligner sur les besoins d'un pays donné, et on en tiendra compte dans les activités consacrées à son application. Si divers que soient les besoins, le projet actuel de structure offre un meilleur outil de collecte et de comparaison internationale des données économiques, car elle traduit les schémas économiques actuels, apparus depuis la troisième révision.

Grâce à une coopération étroite avec les organismes responsables des autres classifications d'activités, la CITI révisée manifeste aussi un niveau de comparabilité renforcé ou accru avec les versions nationales et révisées de classifications régionales telles que la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), dont les utilisateurs représentent déjà une proportion importante des utilisateurs de la CITI, le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN) ou la Australian and New Zealand Standard Industrial Classification (ANZIC). En outre, l'expérience acquise grâce à nombre de classifications nationales par industrie a contribué à donner sa forme à la nouvelle structure de la CITI.

La structure révisée de la CITI est affichée dans le Registre des classifications (en anglais) à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/ISIC-4.asp>>.

---

## La révision de la CPC se poursuit

La révision de la Classification centrale de produits (CPC) est passée à l'étape suivante avec la diffusion du premier projet complet détaillé de la CPC version 2. Elle l'a diffusée sous forme de questionnaire à tous les bureaux de statistique, à qui il était demandé de communiquer leurs observations avant la fin de septembre 2005.

Les précédentes séries de débats avaient permis de repérer certaines limites de cette révision. La plus notable a certainement été celle qui découle de la

décision de ne pas apporter à ce stade de modifications radicales à la structure de la CPC. Le débat avait roulé précédemment sur le critère de base à retenir pour la classification, qui pouvait être entièrement fondée soit sur la branche d'activité d'origine, soit sur la demande. Mais il n'y a pas encore eu d'essais réussis d'une structure complète basée sur la demande, et on attend là-dessus beaucoup d'informations des travaux consacrés à l'une d'entre elles, le Système de classification des produits d'Amérique du Nord (SPAN). Il a donc été décidé de préserver la structure globale actuelle pour cette révision, plutôt que de la modifier (alors qu'elle est fondée sur la branche d'activité d'origine) et d'avoir à refaire une révision importante dans cinq ans. La plupart des catégories de la CPC au niveau de détail le plus fin étant dans un rapport univoque avec une industrie de la CITI, on peut donner une structure par branche d'activité d'origine comme structure de remplacement de la CPC.

À partir de ces décisions convenues précédemment, la révision de la CPC est désormais axée sur trois grands aspects : 1) introduction dans la partie concernant les biens de modifications reflétant celles du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) devant entrer en vigueur en 2007; 2) examen de la structure et des détails pour certains services entrant dans la CPC; 3) questions des niveaux de détail pour certains usages particuliers tels que produits agricoles, produits informatiques, traitement des originaux).

On est parti de l'expérience des pays pour revoir certains services dans la CPC. On en avait parlé dans un article publié dans le bulletin précédent<sup>1</sup>, et des documents d'information avaient été mis à disposition pour la précédente série de consultations (2004). La structure proposée sur ces points suit généralement les propositions précédemment émises.

On continue à discuter de l'amélioration des liens entre la CPC et la Classification élargie des services de la balance des paiements. Dans la plupart des cas il devrait être possible d'établir un lien entre les éléments de la Classification élargie et les groupes (à trois chiffres) de la CPC. Certaines des questions en suspens concernent des situations spécifiques, telles que le

traitement (transformation) à façon, et la manière dont elles sont traitées dans l'agencement de la Classification élargie.

Il a été demandé d'affiner le niveau de détail de la CPC pour différents domaines, mais on ne peut pas aller trop loin dans ce sens, la CPC étant une classification centrale, groupant à ce titre les données collectées à l'échelon international pour le commerce, la production, la consommation, l'investissement, etc. Le nouveau projet répond à certaines de ces demandes, déjà anciennes, de détail plus poussé, notamment pour les produits informatiques et les produits agricoles. Des limites sont apparues dans le degré de détail réalisable à propos de la partie de la CPC qui concerne les biens, du fait qu'on y utilise les intertitres du SH comme modules, caractéristique importante, mais facteur contraignant aussi. Néanmoins, le SH n'allant dans le détail qu'autant qu'il faut pour mesurer les échanges internationaux et fixer des tarifs, il peut se faire qu'on constate le besoin d'aller plus loin dans la CPC.

La structure du projet actuel va assez loin dans le détail pour les produits informatiques et les produits agricoles. Il est clair que cette structure est par trop exhaustive, surtout pour les produits agricoles, mais on a préféré en donner l'intégralité pour la consultation, plutôt qu'une version condensée qui risquait de ne pas répondre aux besoins des utilisateurs. La série de consultations en cours devrait livrer suffisamment d'information en retour pour qu'on trouve un équilibre entre la nécessité de catégories détaillées et les restrictions qui découlent de la qualité de classification centrale de référence, d'une part, et de l'autre des liens souhaités avec d'autres classifications.

Le Sous-Groupe technique examinera les réactions au projet à sa réunion d'octobre 2005, ce qui aboutira à un projet révisé de structure de la CPC pour 2007.

L'ensemble des projets de CPC est affiché sur le site Web des classifications de la Division de statistique de l'ONU à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/cpc-2.asp>>.

---

## Calendrier des réunions

### Réunion du Sous-Groupe technique

La prochaine réunion du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales doit avoir lieu du 24 au

---

<sup>1</sup> Voir *Classifications – Bulletin d'information* no 15, décembre 2004, « Le Sous-Groupe technique se penche sur la CPC ».

28 octobre 2005. Elle sera consacrée essentiellement à l'examen du projet de CPC version 2 incorporant les réactions issues des consultations les plus récentes, lancées en juillet 2005. Le Sous-groupe préparera la structure de la CPC et la structure finalisée de la CITI à présenter à la Commission de statistique en mars 2006.

### Réunion de la Commission de statistique

La trente-septième session de la Commission de statistique s'ouvrira le 7 mars 2006 à New York. Les versions récemment révisées de la CITI et de la CPC lui seront présentées pour examen et approbation.

---

### Version électronique des classifications

La Classification centrale de produits version 1.1 existe désormais en français; elle est affichée dans le registre des classifications à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry>>, sous « Classifications ». On peut commander la version papier au service de téléassistance des classifications, à l'adresse <[chl@un.org](mailto:chl@un.org)>, ou par télécopie au 1 212 963 1374.

La dernière version (août 2005) du projet de CITI Rev.4 est affiché à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/isic-4.asp>>.

Le projet soumis à consultation de la CPC version 2 est affiché à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/cpc-2.asp>>.

---

### Note de la rédaction

Le Le bulletin Classifications récapitule les faits nouveaux dans le domaine des classifications internationales, annonce les prochaines manifestations, et signale la documentation disponible sur papier ou sur l'Internet. Il est affiché (dans les six langues officielles de l'ONU) sur le site Web des classifications (cliquer sur « International cooperation in classifications » dans le menu de gauche, puis sur « Classifications Newsletter » à l'avant-dernière ligne), à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/class>>.

Pour recevoir le bulletin Classifications par courrier électronique, s'abonner par la liste de diffusion à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regmaillist.asp>>, ou en cliquant sur « Mailing List » dans le menu de gauche sur le site Web des classifications.

---

**Pour toute information complémentaire, prière de s'adresser au service de téléassistance des classifications :**

Division de statistique de l'ONU

Attention : Section des statistiques économiques et des classifications

Organisation des Nations Unies

New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)

Adresse électronique : <[chl@un.org](mailto:chl@un.org)>

Télécopie : 1 (212) 963 4116 ou 1 (212) 963 1374

**Site Web des classifications :**

<<http://unstats.un.org/unsd/class>>